

# L'Os

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 760 - Décembre 2025 - 61<sup>ème</sup> année - 1,50 €



**- 4 MILLIARDS POUR LA SANTÉ**  
**+ 6,7 MILLIARDS POUR LA GUERRE**

**FO<sub>44</sub>**  
UD cgt - Force Ouvrière de Loire-Atlantique  
**Nantes**  
**29<sup>ème</sup> Congrès** **11 Juin 2026**

**Parc des Expositions**  
**La Beaujoire**



**Interview Xavier Suzanne**  
Délégué syndical central FO U-LOG

**Interview Nicolas Toquec**  
Délégué syndical FO Semitan

**Résultats Élections**  
Ikea  
Carrefour Beaujoire

**Assemblées Générales**  
FO Territoriaux  
USM  
(Lire P.2)

**Rassemblement à Nantes**  
et Saint Nazaire  
le 4 décembre devant les  
CPAM pour exiger le retrait  
du logiciel Arpège

**Union locale**  
de Saint-Nazaire  
Remise en question des locaux

**Travailleurs étrangers**  
exploités  
Un même droit du travail pour tous !  
(Lire P.4)

**Les territoriaux**  
de la Haye Fouassière  
Mobilisés pour leurs revendications

**Pôle santé globale**  
de l'enfant  
« On veut notre Ségur »

**PSC Santé**  
La FGF-FO retire sa signature  
de l'accord interministériel !

**Collège Chantenay à Nantes**  
Soutien aux personnels et aux  
parents d'élèves de l'établissement  
(Lire P.5)

**Alexandre Hébert**  
Archives textes et documents  
(Lire P.6)

**Sécurité sociale**  
(Suite du n° OS 759)  
(Lire P.7)

## INTERVIEW

● Interview de Xavier Suzanne, délégué syndical central FO chez U Log



**FO a appelé à la grève le 7 novembre dernier. Que s'est-il passé ?**

La direction entendait remettre en cause les acquis en matière de mutuelle, prévoyance et maintien de salaire. Elle nous a soumis un accord supprimant le maintien de salaire dès le premier jour du premier arrêt de travail et cassant la couverture familiale de la mutuelle. Une proposition si équilibrée qu'elle était assortie d'un chantage à la diminution des garanties Mutuelle et Prévoyance si elle n'était pas signée ! Nous avons donc décidé d'organiser partout des réunions et des consultations pour alerter les salariés qui se sont prononcés à 80 % contre la signature d'un tel accord et contre cette décision unilatérale de l'entreprise (DUE). Une grève a été

votée pour le 7 novembre. C'est alors que, sans attendre cette date, la direction a cédé et ouvert immédiatement des négociations.

**Qu'avez-vous obtenu ?**

Dans une réunion le 27 novembre, la direction a reculé. Elle nous a annoncé qu'elle n'abaîsserait finalement pas les garanties des mutuelles et de la Prévoyance. Elle ne touchera pas non plus au contrat familial. Cette première avancée est à mettre au compte de notre détermination et du rapport de force. Malgré cela, la direction a tout de même tenté une dernière manœuvre pour nous reprendre des droits et rogner sur nos salaires. Elle nous a fait une double proposition que des salariés pourraient naïvement croire avantageuse : celle d'augmenter la

prise en charge de la mutuelle par l'entreprise, ce qui serait une bonne chose, et en même temps celle... de renoncer aux trois jours de carence pris en charge par l'employeur en cas d'arrêt maladie. Or, au moment où la Sécurité sociale est encore attaquée, il est utile de rappeler que les cotisations sociales patronales font partie de notre salaire brut, qui nous appartient. Ce serait donc une autre façon d'abaisser le coût du travail. FO ne signera certainement pas ce marché sournois. La direction ne pourra donc pas le mettre en œuvre. Le syndicat FO a joué pleinement son rôle et de toute évidence, nous serons très attentifs à ce qui nous est proposé lors des prochaines négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires qui s'ouvrent en janvier. ■

## INTERVIEW

● Interview de Nicolas Toquec, délégué syndical FO SEMITAN

Depuis la formidable percée de FO aux élections professionnelles à la Semitan (2<sup>ème</sup> organisation avec 29,01 % des voix et 6 sièges), se sont tenues les élections au comité social et économique (CSE). Les camarades **FO ont été élus au bureau** :

Secrétaire : Nicolas Toquec  
Secrétaire adjointe : Lydie Halgand  
Trésorière : Fanny Guicheteau  
Trésorière adjointe : Fabienne André



pratiq. Nous attendons d'ailleurs de nouvelles adhésions grâce à la forte mobilisation des camarades du syndicat lors des élections. Pour les œuvres sociales, nous désirons tenir compte de la situation de l'ensemble des collègues sans oublier celles et ceux qui vivent seuls. Les Négociations Annuelles Obligatoires vont commencer à la mi-décembre. Nous porterons des revendications sur l'augmentation des salaires, l'embauche et les conditions de travail, qui sont évidemment liées. Il faudrait par exemple recruter 150 conducteurs supplémentaires pour qu'ils s'ajoutent aux 1 300 existants. Cela permettrait de donner du lest

sur le nombre d'heures de roulage qui atteint aujourd'hui 7 heures et 20 minutes. L'idéal serait d'abaisser cette durée à 6,5 heures pour tenir compte de la fatigue et de la pression dues à la concentration que nécessite la conduite en ville. De même, apprendre ses horaires la veille pour le lendemain ou se faire supprimer une journée de congés parce que le planning imposé par la direction est en-dessous du nombre d'heures à effectuer n'est pas acceptable. Là aussi, ce sont des points centraux pour améliorer les conditions de travail. Nous voudrions également que le pourcentage (1,3 %) de la masse salariale versée aux œuvres sociales augmente.

À l'heure actuelle, le taux d'absentéisme atteint moins de 7 % à Nantes. Si la direction souhaite que ce taux se maintienne et n'atteigne pas celui de Montpellier qui est à 20 %, qu'elle prenne les bonnes mesures. Nous sommes déterminés à l'y aider ! ■

Soulignons qu'immédiatement après les élections, une prime de fin d'année de 250 € a été versée à l'ensemble des salariés, y compris les intérimaires, au titre des résultats positifs de l'entreprise.

**L'OS : Comment envisagez-vous l'activité du syndicat à présent ?**

Nicolas Toquec : une fois installés au mois de janvier, avec les militants du syndicat, nous souhaitons recréer le lien entre le CSE et les 2 350 salariés de l'entreprise, expliquer aux collègues ce qu'il s'y passe et poursuivre le travail de terrain que nous avons toujours

## ● Hommage à notre camarade Madeleine Guichet

Madeleine nous a quittés dans la nuit du 15 au 16 novembre à l'âge de 88 ans. Madeleine a consacré sa vie à l'Union départementale FO. Elle a été secrétaire administrative de l'Union Locale de Nantes auprès de Robert Gaborieau puis de l'Union départementale auprès de Patrick Hébert. Partie en retraite en 2005, elle est restée fidèle à Force-Ouvrière et a été membre de la CA de l'UDR FO 44 jusqu'à son décès, présente à chaque réunion. Elle ne manquait pas les manifestations FO, que ce soit pour les retraités ou la défense des acquis sociaux.



Le Bureau de l'UDR adresse toutes ses condoléances à ses fils et ses cinq petits-enfants. ■

## Ikea

### Succès de FO aux élections

Les élections au CSE se sont tenues les 5 et 6 décembre à Ikea Nantes. Au 1<sup>er</sup> collège, la section FO a obtenu 6 sièges titulaires et 6 sièges suppléants

sur 9 à pourvoir, ainsi que 2 sièges suppléants au 2<sup>ème</sup> collège sur 2 à pourvoir. Nous reviendrons sur ce résultat dans notre prochain numéro. ■



## ■ Carrefour Beaujoire

### Résultat des élections partielles

Le passage en location gérance des hypermarchés Carrefour produit chaque fois les mêmes effets, notamment le départ des salariés quand ce ne sont pas des licenciements déguisés. Cela a un impact sur les équipes syndicales qui s'amenuisent et provoque des élections partielles quand une majorité d'élus aux CSE a quitté l'entreprise. Chez Carrefour Beaujoire, cela n'a pas suffi à décourager l'équipe FO qui s'est immédiatement reconstituée. Pas moins de 3 titulaires et 7 suppléants ont été élus lors de ces



Ida Leské (à g.) - Secrétaire du CSE - et Cécile Couchouren (à d.) - Déléguée syndicale

élections partielles, obtenant 100 % des suffrages. Félicitations à la nouvelle équipe qui s'installe ! ■

## ■ Assemblées Générales

### ● Territoriaux



L'assemblée générale du syndicat FO des Territoriaux de la Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS s'est réunie le 4 décembre dernier, sous la présidence de Fabrice Bouron, secrétaire général de la branche Service public du Groupement départemental FO. Étaient également présents Yann Roué pour le Groupement régional (branche Service public) et Adrien Leclerc pour l'Union départementale.

Après un rappel des revendications d'ordre général, comme l'abrogation de la réforme des retraites, ou catégorielles, les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité, ainsi que le renouvellement des instances. Un point a également été présenté sur le contrat de Prévoyance faisant suite à la signature du protocole d'accord et sur les œuvres sociales. ■

### ● USM



L'Union des Syndicats de la Métallurgie de Loire-Atlantique a tenu son assemblée générale ce mardi 9 décembre en présence de Paul Ribeiro - Fédération FO Métaux - et Michel Le Roc'h - Union départementale FO 44. Elle a en particulier validé, à l'unanimité de la Commission Administrative, la négociation avec l'UIMM 44 (patronat du secteur) concernant les

minima conventionnels :  
 ▶ + 1 % d'augmentation de la valeur du point 44 qui sert à calculer la prime d'ancienneté. Elle passe à 6,29 euros. Nous restons le territoire le plus haut de France.  
 ▶ + 3 % sur la prime de repas qui passe à 5,30 euros.  
 ▶ + 3,7 % sur la prime de repas pour les équipes successives de jour qui passe à 5,06 euros. ■

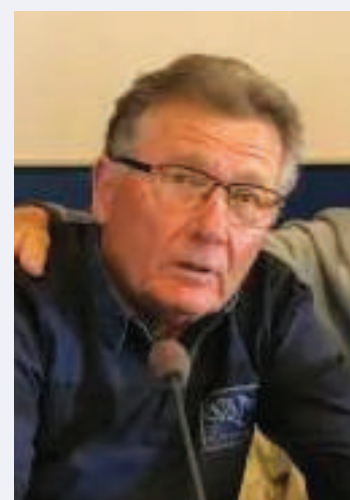
## ● Hommage à notre camarade Yvon Bousseau

Yvon Bousseau nous a quittés le 11 octobre 2025. Yvon était intérimaire à Sud Aviation et, syndiqué à la CGT-Force Ouvrière, quand il a participé activement à la préparation de la grève générale pour la satisfaction des revendications contre les grèves tournantes organisées alors par la CGT, grève générale qui sera finalement votée par l'assemblée générale des travailleurs de la SNIAS le 14 mai 1968.

En 1972, Yvon est embauché chez JJ.Carnot (JJ.Carnot qui deviendra la Sollac en 1990, puis Arcelor) où

il devient rapidement le secrétaire du syndicat. Il fonde avec Gilbert Thomas l'Union locale CGT-Force ouvrière de la Basse Loire avec le soutien d'Alexandre Hébert, UL dont il devient le secrétaire et en 1978, il est élu à la CA de l'UD FO de Loire-Atlantique.

En 1998, il devient délégué central FO d'Arcelor jusqu'à sa retraite en 2002, date à laquelle il sera un membre assidu de l'association des retraités de la Basse Loire. ■



Communiqué du 25/11/2025  
de l'UD CGT-FO 44

**FO**  
44

« Toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière.  
Elle est un moyen sanglant et terrible  
de faire diversion à ses revendications » <sup>(1)</sup>

Le 21 novembre 2025, le chef d'État-Major a déclaré devant le 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France qu'il allait falloir « accepter le risque de perdre des enfants et de souffrir économiquement ». Il compte même sur les maires pour préparer la population et faciliter les déplacements et opérations militaires.

La ministre des Armées s'est immédiatement empressée de valider ces propos en expliquant qu'ils s'inscrivaient « dans la suite du discours du président (...) le 13 juillet dernier ». Ce dernier a confirmé depuis son soutien au chef d'État-Major et il s'apprête maintenant à mettre en place un « service militaire volontaire ».

Rappelons que le gouvernement a fait voter 413 milliards dans la loi de programmation militaire d'ici 2030. 7 milliards supplémentaires sont prévus dans le budget 2026. Dans le même temps, les services publics, la santé et l'hôpital public se voient amputés de plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Il s'agit là de préparer les conditions d'un conflit armé. Une instruction

aux ARS de juillet dernier a même demandé aux hôpitaux de se préparer à accueillir 50 000 blessés de guerre d'ici mars 2026.

L'école devient un lieu d'embrigadement de la jeunesse avec en particulier la mise en place de « classes défense » comme au collège de Saint-Brévin et au lycée Brossaud-Blanchon !

Cette escalade guerrière doit cesser. L'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique refuse que les travailleurs et leurs enfants servent de chair à canon pour les profits des puissants, des oligarques russes, ukrainiens, des industriels français de l'armement et autres profiteurs de guerre !

Fidèles aux traditions ouvrières de la Charte d'Amiens, nous opposons à la guerre, la fraternité des travailleurs du monde entier.

« L'union des travailleurs fera la paix du monde ! » <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Manifeste confédéral de juillet 1914

<sup>(2)</sup> Léon Jouhaux

é

• Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



## Aux députés de Loire-Atlantique : Votez contre ce PLFSS !

En guise d'éditorial, nous publions ci-dessous la lettre ouverte aux députés de Loire-Atlantique afin qu'ils votent contre la version définitive du PLFSS mardi 16 décembre. Ce PLFSS, plus encore que celui de 2025, est un budget de guerre contre l'accès aux soins, l'hôpital public et les assurés sociaux. Il a reçu l'appui de Marylise Léon de la CFDT qui prône la stabilité politique et le concours de Sophie Binet qui explique que le débat parlementaire a permis d'éviter de « nombreuses horreurs » et souligne les mesures positives du

PLFSS. C'est ce que reprennent de nombreux députés pour justifier leur vote « Pour » ou « Abstention » lors de la séance de mardi dernier. Cette lettre remet les pendules à l'heure !

La conférence sociale a débuté vendredi 5 décembre. L'objectif du gouvernement est d'associer les organisations syndicales à la mise en place d'une réforme des retraites par points et d'une deuxième « loi travail ». Pas nécessaire de développer outre mesure pour comprendre que nous n'avons rien

à faire dans cet énième « conclave » (voir le dernier édito de L'OS). La confédération n'a rien à gagner dans cette conférence sociale qui n'est pas un lieu de négociation. Nous considérons qu'elle doit maintenant la quitter.

Les députés ont voté une augmentation de 6,7 milliards d'€ du budget militaire qui s'accompagne d'une insupportable propagande guerrière. 4 milliards d'euros en moins pour l'accès aux soins et 6,7 milliards en plus pour la guerre... c'est tout un symbole. ■

### Mesdames et Messieurs les députés de Loire-Atlantique,

Les quelques mesures adoptées ces derniers jours (non doublement des franchises médicales par exemple), ne changent pas le fond du budget.

Ce PLFSS, plus encore que celui de 2025, est un budget de guerre contre l'accès aux soins, l'hôpital public et les assurés sociaux. Il confirme le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans avec un décalage de mise en place de la réforme des retraites d'un an. Il impose une taxe d'un milliard d'€ sur les mutuelles. Cette taxe aura des répercussions inévitables sur les assurés sociaux. Il organise une pression insupportable sur les arrêts de maladie. Les assurés sociaux et les médecins sont ciblés comme étant responsables du « trou » de la Sécurité sociale, tout comme les travailleurs étrangers avec la remise en cause de l'Aide Médicale de l'État (AME). C'est la réduction des allocations familiales pour les enfants de 14 à 18 ans.

En 2024 (derniers chiffres officiels), les exonérations de cotisations sociales s'élevaient à 82 milliards d'euros dont 5,5 milliards non compensés par l'État. Sans toutes ces exonérations et les fraudes sociales pour travail dissimulé (7,2 milliards d'euros), la Sécurité sociale serait excédentaire et l'accès aux soins pourrait être considérablement amélioré.

Nous avons reçu dernièrement des salariés dont le patron a décidé de réduire leur salaire de 2 500 € au Smic, le différentiel étant versé à la fraîche, pour bénéficier des exonérations. Pour les grands groupes, ces exonérations finissent bien souvent dans les poches des actionnaires du CAC 40. Ce PLFSS entérine cet état de fait.

Mais tout ceci n'est qu'un aspect. L'hôpital public, victime de

dizaines d'années de coupes budgétaires, est « à l'os ». Et le PLFSS 2026 fondé sur 4 milliards de restrictions supplémentaires va encore aggraver cette situation dramatique.

La maternité d'Ancenis est menacée de fermeture faute de moyens financiers et humains. Elle a fermé une semaine du 11 au 18 août dernier. Le PLFSS 2026 va-t-il avoir raison de cette maternité ?

De 1975 à aujourd'hui, nous sommes passés de 1369 à 464 maternités en France pour 800 000 naissances. Comment ne pas faire un parallèle entre cette situation et la hausse de la mortalité infantile ?

En soins intensifs de néonatalogie au CHU de Nantes, de juillet à novembre, le service a enregistré 31 jours de fermeture de lits, faute de personnels qualifiés. Le CHU a été obligé d'envoyer des enfants dans d'autres établissements de la Région. Le décret d'encadrement n'a pas été respecté pendant huit jours, ce qui a mis en danger la vie des nouveau-nés. Dans le service de néonatalogie, cette durée a atteint 48 jours !

Nous pourrions vous donner des dizaines d'exemples de ce type au CHU de Nantes comme ailleurs. Aux urgences du CHU, la durée médiane de passage aux urgences des patients, qui sont par la suite hospitalisés, est passée de 7h30 en 2018 à 10h13 en 2024 et, comme vous le savez, des patients sont morts sur les brancards, faute de prise en charge !

Le PLFSS 2026, c'est bien pire. Et nous pourrions évoquer les 11 % de la population de notre département qui n'ont pas de médecin traitant ou ceux qui attendent des mois pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste ou un radiologue. Mais aussi les sous-effectifs chroniques dans les EHPADs, les enfants à besoins particuliers qui ne sont pas accueillis dans de bonnes conditions, 900 en Loire-Atlantique.

Pour toutes ces raisons, ce PLFSS porté par le Premier ministre et le président de la République doit être rejeté. Et pour ceux d'entre vous qui estimeriez avoir gagné, ne vous illusionnez pas. Vous n'avez rien gagné.

Dans un contexte d'explosion des inégalités et de recul des droits sociaux, où près de 10 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, tandis que les salaires ne suivent pas la hausse du coût de la vie, les nouveaux coups portés par le PLFSS, s'il devait être adopté, rendraient les choses encore plus insupportables pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de ce pays, ainsi que leurs familles.

Mardi prochain, il n'y a pas d'autre alternative pour défendre les intérêts du plus grand nombre : votez contre.

IL VA VOUS FALLOIR ACCEPTER  
DE LES PERDRE



L'OS - L'Ouest Syndicaliste  
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61<sup>ème</sup> année  
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h  
Rédactrice en chef : Héléne Macon

Bourse du Travail F. Pelloutier  
2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes  
Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46  
Site internet : force-ouvriere44.fr  
E-m@il OS : ouestysindicaliste@fo44.fr  
E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr

## ■ Rassemblement à Nantes et Saint-Nazaire le 4 décembre devant les CPAM pour exiger le retrait du logiciel Arpège



Rassemblement du 4 décembre contre Arpège

### ● Intervention de Erwan Lever - Délégué syndical FO Carsat

« **M**erci à tous d'être rassemblés aujourd'hui pour la défense de la Sécurité sociale, des droits de nos assurés et des conditions de travail des salariés des CPAM de Loire-Atlantique et de Vendée.

Pour Force Ouvrière, la mise en place de ce logiciel défectueux Arpège dans les caisses de Loire-Atlantique et de Vendée au 20 septembre 2024 et l'entêtement de la CNAM à la maintenir malgré les alertes répétées, participent pleinement de la politique de démantèlement de la Sécurité sociale mise en oeuvre par les différents gouvernements qui se sont succédé.

La suspension annoncée du déploiement national, si elle peut apparaître comme enfin bienvenue au bout de longs mois de déni de la part de la CNAM, ne règle pourtant pas la situation dramatique qui a été ouverte.

Lors du Conseil d'Administration de la CNAM du 6 novembre, la directrice déléguée des opérations, Mme Combas-Richard, s'est réjouie de voir les délais de traitement des Indemnités Journalières Maladies abaissés d'une semaine avec le logiciel Arpège sachant que les dysfonctionnements de cet outil ont généré tant de situations dramatiques pour des milliers d'assurés !

Monsieur Fatome, directeur de la CNAM, jusqu'au-boutiste, admet les dysfonctionnements mais précise que l'audit externe va permettre



de résoudre les anomalies via un nouveau logiciel, Arpège 2.

La situation fantasmée par ces bureaucrates hors-sol est toute autre !

Il aura fallu 180 salariés au niveau national pour aider les collègues des CPAM 44 et 85. La charge de travail et le temps passé pour les acomptes et indus générés ont accentué encore plus les difficultés de travail des salariés. L'absence de solution ou de réponse à donner à nos assurés ont provoqué stress et mal-être au travail ! Les collègues craquent ! Les assurés ont manifesté légitimement leur mécontentement à l'accueil, provoquant des tensions ! Les assurés ont été baladés d'un organisme à l'autre au niveau social pour trouver des solutions à l'absence de revenus de remplacement !

Les salariés ont manifesté leur mécontentement à de nombreuses

reprises, relayés par les organisations syndicales au sein des instances locales et nationales (CSE, CA, etc.), les collectifs des assurés et les députés.

Une proposition de résolution a été déposée le 22 octobre tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et conséquences de l'échec du déploiement du logiciel Arpège et la responsabilité de l'État, de la CNAM et de la société Sopra Stéria.

Tout ce gâchis, des vies meurtries pour nos assurés (agios, ruptures de droits CAF, rupture de paiements de loyers, déménagements, reprise de travail imposée et pire encore), des arrêts de travail pour les salariés et une image glaçante affichée des missions de la Sécurité sociale !

Force Ouvrière demande l'arrêt de ce logiciel en Loire-Atlantique et en Vendée, le retour au logiciel Progrès pour enfin débloquer les situations inhumaines en cours.

Force Ouvrière demande instamment à la CNAM de prendre en urgence les mesures qui s'imposent afin de revenir partout au logiciel qui fonctionne pour le paiement des Indemnités Journalières dans les CPAM.

Force Ouvrière continuera de défendre la Sécurité sociale attaquée de toutes parts, les droits des assurés et les droits des salariés à travailler dignement et en toute sécurité dans le sens des valeurs de service public qui leur sont chères. » ■

## ■ Union locale de Saint-Nazaire Remise en question des locaux

### ● Courrier de l'Union départementale FO44 et de l'Union locale de Saint-Nazaire adressé au maire de Saint-Nazaire

Monsieur le Maire,

Le 6 novembre dernier, dans les locaux de la mairie, Monsieur Nicolas Morvan et Madame Emmanuelle Goyal ont reçu Monsieur Yann Le Fol, Secrétaire général de l'Union locale CGT-FO de Saint-Nazaire, et Monsieur Bruno Potier, salarié de l'Union Locale.

À cette occasion, votre conseiller a exprimé sa volonté de diminuer de moitié la surface des locaux attribués à l'Union locale CGT-FO au sein de la Maison des Syndicats, afin d'y accueillir l'Union locale Sud Solidaires.

Nous ne saurions croire que vous, maire d'une commune qui a vu

évoluer Fernand Pelloutier, François Blaino et Paul Malnoë, qui n'auraient par ailleurs jamais accepté que le syndicat FO soit associé à la CIA tel qu'entendu lors de l'entrevue, soyez à l'origine d'un tel projet.

Si nous soutenons pleinement la demande légitime de l'Union locale Sud Solidaires de disposer de locaux salubres, nous refusons catégoriquement que cela se fasse à notre détriment.

Sans confirmation écrite de votre part, d'ici la fin de l'année, du maintien de l'intégralité de nos locaux au sein de la Maison des Syndicats, nous vous informons que nous ne nous interdirons aucune initiative pour faire valoir notre revendication.

## ■ Travailleurs étrangers exploités Un même droit du travail pour tous !



Des salariés d'une boucherie au sud de Nantes sont venus à l'Union départementale pour nous faire part de leur situation et prendre connaissance de leurs droits.

Leur employeur est propriétaire de cinq autres boucheries en France, a recours à des salariés étrangers avec ou sans visa, ce qui lui permet d'exercer sur eux une pression pour tenter de faire accepter l'inacceptable !

Voilà ce qu'ont rapporté ces salariés à l'UD : « Le patron nous a déclaré qu'à partir de ce mois, notre salaire brut passerait de 2 500 euros au SMIC pour pouvoir bénéficier des exonérations de « charges » (les cotisations salariales), le complément, je vous le paierai en fraîche ».

Avec de tels propos, on comprend mieux tout l'intérêt qu'a le patronat français à employer des travailleurs immigrés, ce qu'exprimait fin 2023 le président du MEDEF Patrick Martin

par ces mots : « d'ici 2050, l'économie française devra accueillir 3,9 millions de salariés étrangers ».

Le patronat a bien compris que plus les salaires sont bas, plus les exonérations sont élevées.

Au-delà de ces « patrons-voyous », les vrais responsables sont les gouvernements qui, depuis des décennies, ont fait exploser le montant des exonérations de cotisations patronales (pour tous les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le SMIC), ce qui non seulement creuse le prétendu « trou de la Sécurité sociale » mais encourage le patronat à refuser toute revalorisation salariale dans les branches professionnelles. FO entend bien dans cette affaire montrer qu'il existe encore un code du travail, pour tous les salariés travaillant en France, quels qu'ils soient. ■

Robert Carcouët

## ■ MEETING LAÏQUE À PARIS LE 6 DÉCEMBRE



Succès du meeting laïque auquel FO a participé. Au centre, la défense de la Loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État et contre toutes les lois anti-laïques, dont celle de 2021 visant à « conforter le respect des principes de la République ».

Vous retrouverez sur le site de la Libre Pensée la déclaration commune des six associations organisatrices de cette Journée laïque « Retrouver le sens de la laïcité », lue en clôture du meeting, ainsi que la vidéo des nombreuses interventions.



## ■ Les territoriaux de la Haye-Fouassière mobilisés pour leurs revendications

Près d'une cinquantaine de personnels rassemblés ce 2 décembre à l'appel de FO, devant la mairie de la Haye-Fouassière, pour l'augmentation des salaires et la titularisation des contractuels.



● Tract d'appel à la mobilisation

POUR LE RESPECT DES AGENTS,  
L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL,  
TOUS MOBILISÉS LE 2 DÉCEMBRE ! RASSEMBLEMENT À 12H DEVANT LA MAIRIE

Cette mobilisation des agents de la mairie de la Haye Fouassière fait suite aux nombreuses alertes et revendications portées par les agents et par les représentants du personnel, restées sans réponse satisfaisante à ce jour. Face à l'absence de réponse réelles et au déni des difficultés du terrain, les agents se mobilisent.

Nos revendications sont claires :

- ▶ **Revalorisation de l'IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), conformément aux engagements pris et aux évolutions des missions.
- ▶ **Versement du CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) en reconnaissance du travail et de l'investissement de chacun.
- ▶ **Soutien et écoute de la hiérarchie et de l'équipe municipale**, indispensables pour préserver la qualité de vie au travail.
- ▶ **Remplacement systématique des agents absents**, afin d'éviter surcharge, épuisement et désorganisation des services.
- ▶ **Prise en compte réelle des remarques des**

représentants du personnel, trop souvent ignorées ou renvoyées sans suite.

- ▶ **Mise en place du bonus attractivité Petite Enfance** (100 € net) pour les agents des crèches.
- ▶ **Titularisation des contractuels** sur les postes pérennes de titulaires.
- ▶ **Création d'une salle de pause adaptée aux ateliers techniques**, ainsi que de **vestiaires et sanitaires séparés femmes/hommes**, conformes aux effectifs et aux besoins.

**Pourquoi nous nous mobilisons ?**

Ces revendications traduisent un mal-être professionnel croissant, marqué par un manque de reconnaissance, des conditions de travail dégradées. Les agents expriment une attente forte de réponses concrètes et immédiates.

Ensemble, NOUS ALLONS faire entendre nos voix !  
Pour de meilleures conditions de travail. Pour un respect des engagements. Pour la dignité professionnelle.

● Communiqué de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO du 10/12/2025

### PSC SANTÉ

#### La FGF-FO retire sa signature de l'accord interministériel !

En 2022, la FGF-FO avait mandat pour signer l'accord majoritaire concernant la protection sociale complémentaire (PSC) en matière de santé pour les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique de l'État. Cet accord devait à la fois améliorer le pouvoir d'achat, soutenir les solidarités familiale et intergénérationnelle et engager un couplage de la prévoyance.

Force est de constater que ces objectifs ne sont pas atteints, bien au contraire, avec une attaque contre le système mutualiste à but non lucratif (partenaire historique des ministères). L'ensemble des accords ministériels impose des contraintes sans précédent aux agents, même si la situation est plus favorable dans deux ministères avec un couplage santé - prévoyance au ministère de l'Économie et des Finances et un accord plus équilibré à l'Intérieur.

Dans le même temps, la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, David Amiel, gèlent le point d'indice, n'ouvrent pas de négociation sur la grille indiciaire, et en totale

contradiction avec l'esprit initial de l'accord, dégradent les conditions de vie des agents malades en réduisant leur rémunération de 10 %.

Pour la FGF-FO, la PSC Santé dans la Fonction publique de l'État a donc été détournée de ses objectifs et ce n'est pas la contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé au taux de 2,05 % des cotisations perçues (pour un montant de 1 milliard d'euros) votée dans le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 qui va nous rassurer, étant donné les craintes légitimes sur l'augmentation des futures cotisations.

Pour ces raisons, la FGF-FO revendique une amélioration générale de la PSC Santé et une nouvelle négociation pour les agents publics et leurs ayants droits, ce qui implique de revoir en profondeur l'accord actuel.

Face à un accord dont la déclinaison ne respecte en rien ses objectifs, la FGF-FO retire officiellement sa signature et ne se considère en rien engagée par les choix du Gouvernement et des administrations.

## ■ Pôle santé globale de l'enfant

### « On veut notre Ségur »

Ce vendredi 5 décembre, jour de conseil municipal à la ville de Nantes, les assistantes sociales et les médecins scolaires du Pôle Santé Globale de l'Enfant (PGSE) se sont rassemblées devant l'Hôtel de Ville, à l'appel

du syndicat FO des personnels territoriaux de la Ville de Nantes, pour l'extension du Ségur. Une délégation a été reçue par Madame Aïcha Bassal, adjointe maire : le dossier n'est pas clos.



« On veut notre Ségur ! », indiquait une des banderoles brandies par les personnels en légitime colère. Il s'agit de « réparer une injustice », rappelle le communiqué de presse du syndicat.

En effet, depuis 2022, des décrets successifs ont permis l'octroi de revalorisations salariales pour les assistantes sociales et les médecins exerçant leurs missions dans des établissements et services médico-sociaux.

Ces primes ont été étendues à tout le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif depuis 2024.

Les services de santé scolaire n'étant pas nommés dans la liste des services et établissements médico-sociaux, médecins et assistantes sociales du PSGE restent privées de ces reconnaissances financières, contrairement à leurs homologues des différents services des villes, départements, hôpitaux et associations... Pour Force Ouvrière, il n'est pas concevable de ne pas considérer le Pôle de Santé Globale de l'Enfant comme un service médico-social.

D'ailleurs, la mairie a déjà réparé cette injustice en octroyant le complément de traitement indiciaire (CTI) du Ségur aux infirmières du PSGE en janvier 2024.

Elle continue cependant de le refuser aux assistantes sociales du PSGE, tout comme elle refuse la prime de revalorisation aux médecins du PSGE. Cela constitue une injustice totale et crée des inégalités au sein d'un même service, dont les personnels travaillent avec les mêmes objectifs.

Certes, la collectivité a interpellé les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale pour qu'ils réparent cette injustice mais sans réponse à ce jour, cette inégalité de traitement persiste au sein de ce service depuis 2 ans, générant souffrance et incompréhension.

C'est la raison pour laquelle le syndicat Force Ouvrière de la Ville de Nantes est sur la brèche depuis plus d'un an, revendiquant l'application du Ségur pour les collègues Médecins et Assistantes Sociales.

Communiqué du 10 décembre 2025 de la FNEC FO 44 et de l'UD FO 44



### Collège Chantenay à Nantes : Soutien aux personnels et aux parents d'élèves de l'établissement



Ce lundi 8 décembre, suite à un sous-effectif important de son équipe de vie scolaire qui ne permettait plus de garantir la sécurité optimale des élèves, la principale du collège Chantenay (Nantes), soutenue par ses équipes et les parents d'élèves, a été contrainte d'activer le mode dégradé en restreignant les horaires d'ouverture de l'établissement et en fermant de manière temporaire la restauration scolaire.

En urgence, la FNEC FP FO de Loire-Atlantique a écrit au Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique pour demander l'obtention de renforts d'AED au sein de l'établissement. Le soir-même, les parents d'élèves se sont mobilisés devant le collège pour obtenir des moyens supplémentaires. L'administration a depuis annoncé l'affectation d'un renfort d'AED à hauteur d'un demi-équivalent temps plein (0,5 ETP).

La FNEC FP FO de Loire-Atlantique s'associe pleinement, avec son Union départementale, à la communication effectuée ce 10 décembre 2025 auprès des personnels de direction de l'académie de Nantes par le syndicat FO Indépendance & Direction, dont voici un extrait :

« La pugnacité de l'équipe de direction soutenue par la mobilisation de la communauté éducative a finalement permis d'obtenir un 0,5 ETP d'AED. ID-FO félicite l'équipe de direction et la communauté éducative du collège mobilisée. La détermination de notre collègue est un encouragement pour toutes et tous à tenir bon pour faire respecter nos fonctions.

ID-FO dénonce les pressions hiérarchiques exercées sur la principale alors qu'elle agissait conformément à ses obligations concernant la sécurité et qui engageait sa responsabilité.

L'État doit fournir les moyens suffisants à la réalisation des missions et au fonctionnement du service public. »

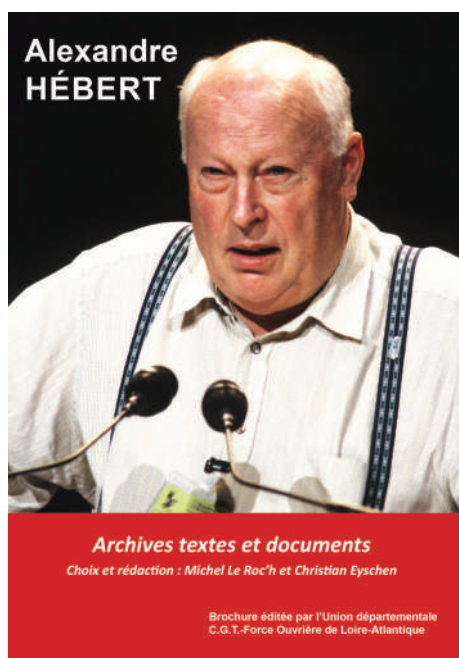
Nous regrettons par ailleurs la teneur du communiqué de presse du rectorat de Nantes du 9 décembre. Outre les imprécisions qu'il contient, celui-ci peut laisser à penser que les équipes en place ne seraient pas à la hauteur, en évacuant la question centrale des moyens mis à leur disposition pour exercer leurs missions. Il contribue ainsi à jeter de l'huile sur le feu.

La situation du collège Chantenay est une nouvelle démonstration des conséquences concrètes, sur le terrain, de la politique austéritaire d'Emmanuel Macron et de ses gouvernements.

Elle met également en lumière l'absence de soutien de l'administration à l'égard des personnels de l'Éducation nationale, voire les pressions que celle-ci peut être amenée à exercer sur les agents pour faire vivre l'illusion du « tout va bien ».

Tous les moyens nécessaires doivent être alloués aux établissements scolaires pour assurer les meilleures conditions de travail des personnels et l'égal accès à l'instruction de l'ensemble des élèves, tout en garantissant leur sécurité.

Protection sociale complémentaire  
Non au racket des agents et de la Sécu



Alexandre HÉBERT

Archives textes et documents

Choix et rédaction : Michel Le Roc'h et Christian Eyschen

Brochure éditée par l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## SOMMAIRE

Préface de Michel Le Roc'h	5
Hommage à A. Hébert	8
Alexandre Hébert à travers le Maitron et Wikipédia	8
À la Libération	9
Les grèves de 1953 et de 1955 et la question algérienne	10
Et de Gaulle fit son retour	12
Le tournant de 1969	13
Rôle de l'anarcho-syndicalisme dans l'histoire	15
Hommages	16
Alexandre Hébert par ses compagnons et camarades	16
Amitié, fraternité et camaraderie	18
La question laïque Le Libre Penseur anticlérical, plus spiritualiste qu'athée	21
<b>La naissance de FO autour de Robert Bothereau</b>	36
La Résistance, la Libération et l'Épuration	38
Pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	40
Le moment de la scission de 1947	41
Le « syndicalisme ondulatoire » de la CFTC / CFDT	44
Et le huitième jour, Dieu créa la CFDT	48
<b>Syndicalisme autonome</b>	50
Syndicalisme autonome ? Mais nécessité de l'unité d'action	50
Organisons la résistance à l'Ordre corporatiste de l'Europe vaticane et totalitaire	51
<b>Alexandre Hébert Les peaux rouges</b>	52
<b>Nantes, Août 1953 Leçons d'un conflit Gérard Le Mauff</b>	54
Préface de Patrick Hébert	55
Préface de Michel Le Roc'h	56
<b>Mai-Juin 1968 «10 ans, ça suffit » Jacques Moisan</b>	58
Préface de Michel Le Roc'h	58
<b>L'UD CGT-FO de Loire-Atlantique et la question coloniale Le combat d'Alexandre Hébert</b>	60
Présentation de la brochure Michel Le Roc'h (Juillet 2025)	60

# Alexandre HÉBERT

## Archives textes et documents

Choix et rédaction : Michel Le Roc'h et Christian Eyschen

### ● Préface de Michel Le Roc'h



Alexandre Hébert était certainement la dernière grande figure historique du mouvement anarchiste de son époque.

Secrétaire de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique de 1948 à 1992, il joue un rôle de premier ordre pour défendre les intérêts de la classe ouvrière. À ceux qui avaient une vision étriquée de l'indépendance, il citait la charte d'Amiens, en particulier le passage sur la double besogne « quotidienne et d'avenir » assignée au syndicalisme :

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part, il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ».

Et il rajoutait : « nous ne sommes pas apolitiques, nous sommes contre toute emprise politique »<sup>(1)</sup>.

C'est ainsi que l'on retrouve Alexandre en première ligne lors de la grève générale d'août 1953 qui bloqua des semaines l'économie du pays et provoqua un recul partiel du pouvoir : l'annulation du décret 53-711 sur les retraites des agents des services publics. Alexandre et ses amis réussirent à constituer un comité central de grève à Nantes avec, aux côtés des syndicats, des délégués élus parmi les grévistes. Alexandre, c'est aussi son combat pour l'indépendance de l'Algérie, ses relations avec Robert Bothereau et André Bergeron pour que l'organisation syndicale adopte cette position.



Paul Ruff est un militant injustement méconnu.

Mathématicien de grand talent, ami de Laurent Schwartz, il fut un homme de multiples engagements que le présent ouvrage ne peut retracer qu'incomplètement.

Après avoir été un des organisateurs de la résistance en Algérie et du débarquement allié de novembre 1942, lié à Albert Camus, il devient enseignant à Paris et, surtout, un des chefs de file de la tendance Force Ouvrière

Avec Jaurès, il considère que « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Chacun lira dans cette petite brochure l'éditorial de *L'Ouest Syndicaliste*, « Les Peaux Rouges », publié au moment de la première guerre du Golfe en 1991: « Personnellement, je suis du côté des travailleurs et des peuples du monde entier, victimes d'un ordre mondial qui condamne des millions d'hommes, de femmes et d'enfants – parce que « non solvables » – à mourir de faim (...) En ce qui me concerne, aucune hésitation n'est possible, comme au moment de la guerre d'Algérie : je suis, inconditionnellement, du côté des « Peaux Rouges ».

Il est difficile dans cette courte introduction de dépeindre toute l'activité et la pensée du dirigeant ouvrier qu'il était. En publiant cette brochure, Christian Eyschen et moi-même avons cette modeste ambition de faire connaître à la nouvelle génération de militants ouvriers « l'anarchiste individualiste » qu'il était et leur donner envie de lire les livres et les brochures de Joël Bonnemaïson, Bernard Hazo, Gérard Le Mauff et Jacques Moisan.

Alexandre était un homme très cultivé. Il aimait la formule de Fernand Pelloutier :

« Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur ». Après la grande grève de Manitou en février 1987<sup>(2)</sup>, j'ai eu la chance de participer à la constitution du groupe de militants ouvriers qui se réunissait tous les 15 jours à Oudon puis chez Jean-Yves Brochard<sup>(3)</sup> à Anetz en présence d'Alexandre et du militant trotskyste Georges Nouvel. Nous y abordions tous les sujets d'actualité y compris les questions très éloignées des préoccupations d'un militant « de base ».

Indéniablement, les relations fraternelles et sa proximité avec son ami Pierre Lambert, imprégnaient tous ces débats passionnés. Les organisations qui étaient censées défendre les intérêts des enseignants et de la laïcité (FEN, CNAL, etc.) avaient trahi. Nombreux étaient donc les enseignants qui venaient de rejoindre le syndicalisme confédéré de la CGT-FO. Je me souviens de discussions passionnées sur la nature de l'État, sur le totalitarisme, sur la doctrine sociale de l'Église, idéologie du corporatisme et sur le matérialisme historique. Tous ceux qui étaient présents écoutaient attentivement Alexandre et lui demandaient de préciser quand ils ne comprenaient pas. C'est là qu'a été formée toute une génération de militants.

Christian Eyschen – libre-penseur comme Alexandre – revient sur le combat qui fut celui d'Alexandre sur la laïcité. Au début des années 80, Alexandre constitue avec d'autres, le « Comité pour l'Appel aux Laïques ». Ce comité est constitué afin de combattre en particulier la création des conseils d'école, institués par Haby en 1978. Savary souhaitera aller encore plus loin en éclatant l'École républicaine en une multitude d'écoles avec leur caractère propre et une gestion tripartite. De nombreux militants dénoncent alors ce « coup de force » comme étant, avec la loi Debré de financement des écoles confessionnelles, la plus grande



Christian Eyschen

attaque contre l'École laïque et les statuts des enseignants depuis Pétain. Le 31 janvier 1982, 10 000 militants se retrouvent en meeting à Paris. Alexandre, Pierre Lambert (l'ami de toujours) et d'autres prennent la parole pour dénoncer l'offensive et cibler la responsabilité du CNAL (Comité National d'Action Laïque) qui en 1972 adopte le principe de la gestion tripartite de l'École dans le droit fil du colloque d'Amiens de mars 1968<sup>(4)</sup>.

Voilà qui était Alexandre Hébert, « L'homme qui dit non »<sup>(5)</sup>, le militant anarchiste, le secrétaire d'Union départementale et dirigeant syndicaliste (anarcho-syndicaliste), le libre-penseur, celui qui a contribué avec d'autres (Bergeron, Lambert...) à faire échec au référendum d'intégration des organisations syndicales dans un sénat corporatiste voulu par de Gaulle en 1969. ■

<sup>(1)</sup> On doit la paternité de cette expression à André Bergeron.

<sup>(2)</sup> Grève victorieuse contre l'individualisation des salaires que les militants de l'époque appelaient « prime à la vache ».

<sup>(3)</sup> Jean Yves Brochard, responsable de la section syndicale Manitou et secrétaire adjoint de l'UD (Patrick Hébert était secrétaire général).

<sup>(4)</sup> Colloque avec Alain Prost et la CFDT, Alain Geismar (secrétaire général du SNESup) et le ministre Alain Peyrefitte.

<sup>(5)</sup> En référence à Albert Camus « L'Homme révolté ».



Lundi 26 janvier à 11h30, à l'issue de la Commission administrative de l'UD - Salle C (Bât. central)

Rencontre avec Jean-Marc Schiappa, Historien

dans la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) à partir de 1947. Fervent partisan du syndicalisme confédéré et donc de la double appartenance, il ne cessa de combattre tous les appareils politiques et syndicaux. Il fit partie des opposants à la guerre d'Algérie avec ses camarades Déchezelles et Pivert.

Il fut un des fers de lance, pour ne pas dire la cheville ouvrière, du Comité de Liaison et d'Action pour la Démocratie Ouvrière (CLADO) en étroites relations avec Pierre Lambert et Alexandre Hébert alors que la guerre froide et ses divisions ravageaient les rangs ouvriers.

C'est l'action du syndicat qu'il dirigeait (le SERP, des enseignants parisiens) qui fut une des rares résistances ouvrières solides contre le coup d'État du 13 mai 1958 donnant naissance à la Ve République.

L'action de ce militant syndical irréprochable, sa bataille acharnée pour le syndicalisme confédéré, contre toute autonomie dislocatrice du mouvement ouvrier est un objet de réflexion. Les formes militantes de l'action syndicale ont évolué mais le fond est toujours identique et la nécessité d'organisations ouvrières indépendantes et actives demeure. ■

## Sécurité sociale

• Par Claire Compain

### • La protection sociale

Les quatre composantes de la protection sociale sont : la branche Famille, la branche Maladie, la branche Accidents du travail (dont les maladies professionnelles) et la branche Retraite.

La devise de la Sécurité sociale de 1945 est de « *cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins* » et « *de garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire leur capacité de gains.* »

Le budget de la Sécurité sociale s'élève aujourd'hui à 643 milliards d'euros, c'est-à-dire plus d'une fois et demie celui de l'État qui n'a qu'une obsession : mettre la main sur ce magot.

Depuis le plan Juppé/Notat de 1995 (voir p.7 du précédent numéro de L'OS), les attaques incessantes contre la Sécurité sociale se sont poursuivies.

#### • Le mythe du trou de la sécurité ou les exonérations de cotisations patronales

*D'où viennent les exonérations de cotisations sociales patronales et qui les finance ?*

Elles ont été mises en œuvre par l'État en 1993 sous le gouvernement Balladur pour soi-disant relancer les embauches. L'État s'est engagé à les compenser. Ce sont donc nos impôts, notre argent.

Mécaniquement, toute baisse des cotisations se traduit par une baisse

des remboursements par la Sécurité sociale et par l'augmentation de la prise en charge par les mutuelles. La part à la charge de l'assuré est donc alourdie.

Selon l'URSSAF, de 2004 à 2022, on compte 776 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales. De 2017 à 2023, 20 milliards de cotisations n'ont pas été compensés.

En 2024, les exonérations ont atteint 82 milliards dont 5,5 milliards non compensés.

Les entreprises du CAC 40 ont enregistré un cumul de 858 milliards de résultats entre 2017 et 2024. Elles ont versé 58 % soit 549 milliards à leurs actionnaires. Elles ont bénéficié de 498 milliards d'allègement de charges et d'exonérations de cotisations sur la même période.

Le rapport de la Cour des comptes du 26 mai 2025 pointe la très forte augmentation des exonérations de cotisations qui ont quadruplé en dix ans et leur impact très limité sur l'emploi et la compétitivité. Il préconise même une baisse des exonérations en 2026.

#### Il n'y a pas de déficit et la Sécurité sociale serait excédentaire sans ces exonérations.

Par exemple, les administrations de la Sécurité sociale étaient excédentaires de 8,5 milliards en 2022, de 11,5 milliards en 2023 et de 1,3 milliard en 2024. La Cour des comptes indique d'autres

chiffres car l'État a transféré en 2021 la dette Covid sur la Sécurité sociale et oblige cette dernière à rembourser la totalité des dépenses au titre du Covid, à raison de 18 milliards d'euros par an à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale.

Le bon sens voudrait que des mesures simples soient prises puisque le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de juin 2025 précise que les difficultés ne viennent pas des dépenses mais du manque de recettes : l'interdiction du temps partiel imposé, l'augmentation générale des salaires, l'alignement obligatoire du salaire des femmes sur celui des hommes, la soumission à cotisation des primes et de l'intéressement, la suppression du plafond de la Sécurité sociale (3 925 euros en 2025) qui sert au calcul des cotisations sociales.

Par ailleurs, il suffirait de supprimer la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) et son Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) pour sortir d'une logique de restriction budgétaire. ■

#### Est-ce que les fraudes mettent en péril la Sécurité sociale ?

- Fraude fiscale : 100 Mds
- Fraude sociale : 13 Mds, imputables aux entreprises.
- Travail dissimulé : 7,2 Mds
- Professionnels de santé : 1,3 Mds
- Imputables aux assurés : 4,4 Mds



### • L'hôpital public

#### 90 500 lits dans les hôpitaux publics ont été supprimés entre 2000 et 2023.

Les fermetures seraient dues au manque de personnel.

À la revendication de créer des postes, les gouvernements successifs répondent depuis une quarantaine d'années que former un médecin prend dix ans. Ils ont inventé le *numerus clausus*, puis le *numerus apertus* et *parcoursup* dont les effets sur le recrutement des personnels de santé sont désastreux.

Ce sont les raisons pour lesquelles

fleurissent les actions de mécénat : au CH de Saint-Nazaire ou au CHU de Nantes qui a lancé une quête auprès des élèves des écoles pour recueillir des dons. C'est un retour déguisé à la charité.

Or, avant 1984, le financement des hôpitaux était assuré par la Sécurité sociale sur la base d'un prix de journée. L'hôpital recevait les financements correspondant strictement aux soins effectués. La notion de déficit n'existait donc pas, y compris quand l'activité était supérieure à la prévision. ■

### • Les maternités

► 1975 : 1 369 maternités en France pour 800 000 naissances par an.

► Aujourd'hui : 464 pour environ 800 000 soit une perte de 66 % du nombre de maternités.

► Mortalité infantile liée à la diminution de l'accès à une maternité en fonction du domicile : hausse de 4 % à 6 % selon la DREES. ■

### • L'assurance maladie

87 % du pays est un désert médical, 6 millions d'assurés n'ont pas de médecin traitant. Cette situation conduit à l'usage de dépassements d'honoraires qui pénalisent les assurés dont 40 % renoncent à se soigner pour des raisons financières.

Les arrêts de travail courts et ceux de plus de 6 mois sont dans le

viseur. Pour décourager les malades, l'objectif est de porter le nombre de jours de carence à 7, après que le gouvernement Barnier a abaissé le plafond des indemnités journalières (IJ). Les IJ représentent 16 milliards d'euros en 2024 sur un budget de l'Assurance Maladie de 253 milliards, soit 6,85 %. ■

## De la charité à la protection sociale

Extrait de l'exposé de Joël Sohier (partie historique)

[...]

L'idée de la protection sociale en tant que droit républicain est née au cœur de la Révolution française. Le 22 mai 1794, à la Convention, le révolutionnaire Barrère proclamait la nécessité d'un droit à la protection sociale. Ce n'était pas un acte de charité, mais une reconnaissance du mécanisme d'exploitation. En effet, dit Barrère, « *le citoyen, en vendant sa force de travail, s'use au travail pour le profit d'autrui. De ce fait, s'il est empêché de poursuivre son activité (maladie, invalidité, vieillesse), il est injustement jeté dans la misère et contraint à la mendicité* ». La Convention vota ce rapport dans l'enthousiasme, jetant les bases d'une République sociale. Mais cette loi progressiste s'est heurtée à la réalité des rapports sociaux de classe engendrés par 1789. La bourgeoisie, qui avait mobilisé le peuple pour balayer l'Ancien Régime, n'entendait pas se soumettre à des lois qui auraient contrarié sa liberté d'exploiter le travail salarié. Rapidement, la bourgeoisie s'effraya de la mobilisation populaire et ouvrière sur laquelle elle s'était appuyée. Après cinq années de révolution, la bourgeoisie estima qu'il

était temps de stabiliser et consolider le nouveau régime par le calme social. Ce fut la réaction thermidorienne : les grands révolutionnaires audacieux (Robespierre, Saint-Just, Babeuf) furent éliminés, menant à l'avènement de Napoléon Bonaparte. La loi de Barrère, symbole du droit à l'existence par la solidarité, fut alors enterrée.

[...] Deux approches irréconciliables ont émergé et s'affrontent depuis lors. Pour l'une, la protection sociale est un droit pour tous ceux qui, vendant leur force de travail, ne peuvent pallier les aléas de la vie par leurs propres ressources. Pour l'autre, elle est d'abord une prévoyance individuelle.

Cette dernière approche, dite libérale, a connu sa première justification théorique en Grande-Bretagne avec Malthus qui, en 1798, affirmait que le pauvre ne devait faire confiance qu'à « *ses propres efforts, dans son travail, dans sa prévoyance* ». En France, le 18 juin 1850, Adolphe Thiers, futur bourreau de la Commune de Paris, soutenait devant l'Assemblée Législative que la protection sociale devait reposer sur la prévoyance individuelle. Il affirmait qu'il ne fallait pas l'extirper

de « *la sphère de la bienfaisance privée ou religieuse* ». Cette pensée se structura autour d'un courant appelé « économie sociale », dont l'épicentre fut le Musée social. Ce club, aujourd'hui nous dirions « think tank », réunissait l'élite capitaliste (grands patrons, assureurs), des intellectuels, des hommes politiques, et des syndicalistes chrétiens. Leur point de convergence était un rejet idéologique d'un droit à la protection sociale qu'ils voulaient confier à l'initiative privée.

[...] C'est l'action syndicale qui a repris le flambeau de la lutte pour l'édification d'une protection sociale. En 1927, Robert Perdron, syndicaliste membre de la Bourse du Travail de Paris, synthétisait la position ouvrière. Tout d'abord, il affirme que la charité est une diminution de la dignité personnelle et de l'indépendance.

L'action syndicale a commencé au niveau de l'entreprise au sein de laquelle les ouvriers cotisaient à des caisses de secours mutuel. Mais, leur capacité de cotisations était limitée par la faiblesse des salaires.

[...] Il fallait trouver des dispositions pour répartir le risque sur des effectifs salariés suffisants. Ces dispositions

durent respecter quatre grands principes organisationnels :

❶ **Principe de Répartition** : c'est le cœur du système. Les cotisations de l'année sont immédiatement utilisées pour payer les prestations des ayants droit (malades, retraités). L'argent est un flux, pas un stock. C'est l'application de ce principe qui a permis de verser immédiatement des pensions aux vieux travailleurs dès 1945.

❷ **Principe d'Obligation** : la liberté d'adhésion engendre inéluctablement des comportements opportunistes [...].

❸ **Principe de Centralisation** : la centralisation donne la possibilité d'étendre l'assurance à une population élargie ce qui permet d'amortir les fluctuations locales ou sectorielles [...].

❹ **Principe d'Extension et d'Universalité** : tout acquis obtenu dans une branche doit servir de marchepied pour l'ensemble du salariat, œuvrant sans cesse à la généralisation d'une couverture la plus complète possible [...].

Ces principes se sont concrétisés avec l'avènement de la Sécurité sociale dont les bases furent jetées, dans la clandestinité, lors d'une



rencontre qui eut lieu en 1943 entre les dirigeants (minoritaires et majoritaires) de la CGT. Ils conclurent les accords du Perreux qui, en matière de protection sociale, prévoyait la gratuité complète des soins et l'assurance de tous les risques (maladie, invalidité, retraite). La gestion devait se faire par une caisse unique financée par des cotisations calculées sur les salaires. De plus, l'administration de cette caisse devait se faire par les seuls représentants des salariés car les cotisations sont le produit du travail salarié.

Pour une grande part, ces projets seront repris par les ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale. Deux entorses importantes furent cependant concédées par la CGT : l'une introduisait des représentants patronaux et gouvernementaux dans le Conseil d'administration ; l'autre instituait un ticket modérateur dans le remboursement des frais médicaux [...]. ■

**L**e 19 novembre dernier, le chef d'état-major des Armées, le général Mandon, prenait la parole devant le Congrès des maires de France. Après avoir évoqué la situation internationale, qualifiant notamment « la terrible attaque du 7 octobre contre Israël » de « barbarie à l'état pur » et de « combat » le génocide du peuple palestinien qui a suivi, le général a tenu ces propos : « Si notre pays flanche parce qu'il n'est pas prêt à accepter de perdre ses enfants, parce qu'il faut dire les choses, de souffrir économiquement parce que les priorités iront à de la production de défense, par exemple, si on n'est pas prêt à ça, alors on est en risque ».

Dans un langage éminemment politique, ce militaire définissait ainsi la réalité de la guerre et de l'économie de guerre qui la prépare. Oui, ce général a raison, la guerre, ce sont bien des milliers de morts, militaires bien sûr, mais aussi civils, et c'est aussi aujourd'hui la mise en place d'une économie de guerre par un pouvoir discrédité, rejeté. C'est bien la « souffrance économique » de la population, avec par exemple près de 7 milliards supplémentaires pour le ministère des Armées en 2026 et en même temps 7 milliards d'économies prévues sur le budget de la Sécu, 4 000 postes d'enseignants en moins... Malheureusement pour le général et tous les va-t-en-guerre de son acabit, il semblerait que, contrairement à leurs souhaits, la population ne soit « pas prête à ça ». Un récent sondage des Échos indique que sept français sur 10 refusent de couper dans les budgets de santé « même si

cela creuse des déficits ». Autrement dit, ils considèrent que la santé de la population est plus importante que les profits des marchands de canons. Alors, puisque la population ne semble pas posséder « la force d'âme pour accepter de nous faire mal » (discours du général Mandon), la propagande gouvernementale en direction de la jeunesse se déchaîne. C'est ainsi que le dispositif des classes « défense », issu d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Armées, mis en place en 2005 par le gouvernement Fillon, explose sous Macron. Selon le Syndicat National des Corps d'Inspection Force-Ouvrière (SNCF/FO), « le nombre de classes-défense est aujourd'hui de plus de 500\*, parrainées par des unités militaires et touchant près de 12 500 élèves, souvent en zones d'éducation prioritaire ». En Loire-Atlantique, 6 classes défense existaient en 2024 et quatre nouvelles ont ouvert à la rentrée 2025. Le 13 novembre, une convention a été signée entre le lycée des métiers Brossaud-Blanchon de Saint-Nazaire, le rectorat de Nantes et la Marine nationale. À cette occasion, un capitaine de vaisseau s'adressant aux jeunes présents a déclaré : « La jeunesse est au cœur des priorités du chef d'état-major des Armées, et les classes-défense constituent un dispositif majeur pour vous sensibiliser à l'esprit de défense ». Six jours plus tard, devant les maires, le chef d'état-major des Armées confirmait que la jeunesse est bien au cœur de ses priorités, que c'est bien elle qu'il exhorte à faire le sacrifice de sa vie.

À côté de ces classes-défense existe un autre dispositif d'endoctrinement de la jeunesse, les rallyes citoyens visant à « apprendre les valeurs de la République ». Dans l'un d'eux, des lycéens de l'académie de Créteil ont été invités à frapper à coups de pieds et de matraque un de leur camarade muni d'équipements de protection (casque, protège-tibias, bouclier...). L'un d'eux a alors été « plaqué au sol, [...] menotté face contre terre puis [...] plaqué au mur comme pour une fouille au corps » par deux personnels pénitentiaires. Selon une enseignante, « à la fin, deux des élèves s'étaient blessés, le bouclier était maculé de sang ». Les personnels pénitentiaires ont expliqué que « leur but était de montrer qu'il ne servait à rien de s'opposer aux forces de l'ordre, car ces dernières auraient toujours le dessus. » (Source Médiapart, 11 novembre 2025). Pour la FNEC FP-FO, « ces incidents inacceptables confirment que ni l'armée, ni les forces de l'ordre, n'ont leur place dans les écoles et établissements scolaires. De même, le rôle de l'École et de ses personnels est d'instruire les jeunes, pas de se transformer en lieu de recrutement pour la guerre ou de mise au pas de la jeunesse ! ». Cette frénésie d'embrigadement de la jeunesse est telle qu'à Libourne (33), il est prévu un partenariat entre la Marine nationale et deux classes d'une école élémentaire ! Quant à la réintroduction du service national militaire, Macron, dans son discours du 27 novembre, en fixe clairement le cadre : « Oui, notre jeunesse a soif d'engagement. Il existe une génération

## NON À LA MILITARISATION



prête à se lever pour la patrie ». Mais les vrais motifs de la guerre évoquée par le général Mandon ne relèvent pas de la défense de prétendues valeurs occidentales menacées par des hordes barbares. Il suffit pour s'en convaincre de relire certaines déclarations de Sébastien Lecornu lorsqu'il était encore ministre des Armées. À ce poste, en de nombreuses occasions, c'est sans langue de bois qu'il n'a cessé de vanter les bienfaits d'une économie de guerre pour les industries françaises de l'armement. En septembre 2023, accompagné d'une vingtaine d'industriels français, lors d'un forum de l'armement organisé par l'Ukraine à Kiev, le ministre des Armées résumait sa pensée par cette phrase on ne peut plus claire : « Ce sont aussi des opportunités pour les industries

françaises. Pardon de le dire comme ça, mais il faut l'assumer. » C'est donc pour assurer des opportunités aux industriels de l'armement que la jeunesse française est invitée à aller se faire trouer la peau, que les travailleurs sont invités à se serrer la ceinture, à accepter la perte de tous leurs acquis. Mais les peuples n'acceptent pas le sort que le capital financier leur réserve. Le formidable succès du meeting du 5 octobre contre la guerre à Paris le démontre, il n'est qu'une étape dans la résistance internationale contre les va-t-en-guerre de tous bords. Ni chair à canon, ni chair à patron ! ■

\* Selon le dernier recensement de l'Éducation nationale, le nombre de classe-défense et de sécurité globale est de 1200 et concerne plus de 32 000 élèves.

## Bruits de bottes, embrigadement et propagande

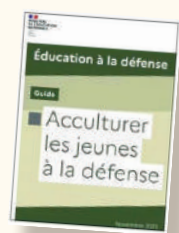
**L**es fouilles d'élèves à l'entrée des établissements scolaires se multiplient. Parmi les dernières en date : les collèges Pierre et Marie Curie au Pellerin, René Bernier à Saint-Sébastien-sur-Loire ou Louise Michel à Paimboeuf. Selon les retours d'élèves et de familles, les fouilles ciblent particulièrement les élèves racisés.

**Le nombre de conventions « classes de défense et de sécurité globale (CDSG) » explose en Loire-Atlantique** : collège Immaculée Conception La Salle à Clisson, collège Pierre Norange à Saint-Nazaire, lycée Notre-Dame à Rezé (classe de 2nde), collège Sainte-Anne à Loireauxence, lycée professionnel Pablo Neruda à Bouguenais, lycée Saint-Joseph et lycée professionnel Saint-Thomas d'Aquin à Ancenis-Saint-Géréon, collège Hélène-et-René-Guy Cadou à Saint-Brévin-les-Pins (3ème), lycée des métiers Brossaud-Blanchon de Saint-Nazaire, etc.

**Des militaires à l'université (message de FO ESR et de la FNEC FP-FO de l'université de Nantes)**  
Nous avons appris que ce lundi 8 décembre à 17h30 se tenait une conférence intitulée « les enjeux géopolitiques et sécuritaires : La France face à quel défi ? », en amphithéâtre de la faculté de Droit de Nantes.

L'intervenant principal sera le général Vincent Alexandre, aujourd'hui en charge du service militaire « volontaire » annoncé par Macron. La propagande militaire n'a pas sa place au sein de l'Université ! FO ESR et la FNEC-FP FO de l'université de Nantes s'associent au communiqué commun des organisations étudiantes Union Pirate Nantes et Solidaires Étudiants, qui refusent à juste titre la tenue d'une telle conférence.

**Un livret d'aide au recrutement au sein des forces armées publié par le ministère de l'Éducation nationale**



En novembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a publié un guide intitulé « Acculturer les jeunes à la défense » dans l'objectif « d'appréhender en classe les enjeux de défense et de sécurité globale [...] Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale (juin 2024), 720 000 élèves – 1er et 2nd degrés confondus – rencontrent chaque année un corps en uniforme (...).



Étendre et approfondir cet échange peut se faire à l'aide de dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globale (CDSG). [...] Sur un temps plus court, [...] sont proposées des séquences d'observation en milieu professionnel, en troisième principalement, d'une durée de cinq jours au cours de l'année scolaire et en seconde, pour les élèves du lycée général et technologique, d'une durée de 10 jours ». Le livret fait même la promotion d'une plateforme recensant les lieux et périodes de stage proposés par le ministère des Armées. Objectif affiché : recruter pas moins de 350 000 jeunes par an ! ■

### ● Communiqué du 21/11/2025 de la FEETS-FO : « Mobilité militaire » : pas question de sacrifier les travailleurs du transport !

**L**a Commission européenne vient de dévoiler son paquet « mobilité militaire ». Et derrière les grands discours sur la sécurité, un constat s'impose : les travailleurs du transport sont les variables d'ajustement d'une stratégie qui veut aller vite, quitte à piétiner des droits essentiels. Le nouveau mécanisme d'exception prévu – l'EMERS – permettrait de suspendre temporairement des règles fondamentales, notamment celles qui protègent les conducteurs, les équipages et l'ensemble des personnels du transport. Temps de conduite et de repos, cabotage, règles sociales : tout deviendrait négociable en cas d'« urgence militaire » décidée à Bruxelles. Nous le disons clairement : aucune urgence ne justifie de mettre en danger les salariés ni de toucher aux garanties qui assurent leur sécurité et celle de tous. [...] Derrière les mesures techniques, un risque majeur se profile : la tentation de limiter la capacité des travailleurs à défendre leurs droits. Dans une logique d'« urgence militaire », certains pourraient être tentés de considérer une mobilisation sociale comme une perturbation à éviter. Nous prévenons clairement : le droit de grève ne peut jamais être relégué au rang d'obstacle, ni remis en cause par un dispositif d'exception. La FEETS-FO et la Fédération FO Transports & Logistique UNCP

refusent que la sécurité collective serve de prétexte à fragiliser les droits sociaux, et rappellent que la meilleure garantie de robustesse, de continuité et de capacité de réponse, ce sont des salariés protégés, formés, respectés et rémunérés dignement, et des services et infrastructures de transport à la hauteur.

Nous serons présents dans ce débat européen pour porter une parole claire :  
 ▶ Pas de mobilité militaire sur le dos des travailleurs.  
 ▶ Pas de mécanisme d'exception pour contourner les droits sociaux.  
 ▶ Pas de dérégulation sous uniforme.  
 ▶ Pas de remise en cause, directe ou déguisée, du droit de grève.

Nos Fédérations resteront, dans toutes les instances, la voix de celles et ceux qui font tenir l'Europe sur ses routes, ses ports et ses aéroports. ■

### Quelques chiffres

Selon Pierre de Villiers, ancien chef d'état-major, il faut « passer à une vraie économie de guerre ». Pour rappel, le budget des armées était de 32 milliards d'euros en 2017 lorsque Macron est arrivé au pouvoir. En 2025, nous en étions à 50 milliards et le projet de budget Macron-Lecornu-PS prévoit de le monter à 57 milliards en 2026.